



République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents
Et représentés : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni dans la salle du conseil le mardi 08 avril 2025 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,

Sont présents :

- M. Guillaume REIN, Mme Anne GIRARD (arrivée à 20h34) et Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,
- M. Yann AUDEGOND, M. Jérôme BANHOLZER, M. Thomas FICHTER, M. Patrick MULLER, Mme Amandine ZAUGG et M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Mélanie DEMUTH, qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Marie-Rose BECKENDORFF qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Charlyne SCHLOSSER qui n'a pas donné pouvoir,
- Mme Régine CHAMPVALONT qui n'a pas donné pouvoir,

Secrétaire de séance : M. Vincent STUDER

Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

Délibération 2025-16

11- BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Les documents budgétaires sont distribués sur table. M. le Maire donne lecture des prévisions ligne par ligne et répond aux questions des conseillers.

Il présente le budget primitif 2025 comme suit :

- section de Fonctionnement :

- dépenses	197.116,65 €	- recettes	223.720,00 €
------------	--------------	------------	--------------

- section d'investissement

- dépenses	0,00 €	- recettes	0,00 €
------------	--------	------------	--------

M. le Maire donne lecture du budget (recettes et dépenses) en section de fonctionnement.

Connaissance prise des documents distribués sur table et après avoir entendu les explications de M. le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote et **APPROUVE le budget primitif à l'unanimité.**

POUR 10

CONTRE /

ABSTENTION /

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Seppois le Haut le 08 avril 2025

Le Maire

Fabien ULMANN

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text.